

Annexe à la lettre du 7 Février 1879
de la Légation Suisse à Rome au Doct. politique

1. L'intention du Pape est de ne s'occuper des affaires de Suisse qu'après avoir réglé celles d'Allemagne, et il tient à entendre Mgr. Mermillod, de même qu'il a déjà entendu Mgr. Sackat et Mgr. Marilley.
2. Il est arrêté en principe, au Vatican, que les évêques de Bâle et d'Hébron, ce dernier surtout, se démettront, si cela est nécessaire, *pro bono pacis*, mais qu'on leur fournira le moyen d'opérer honorablement leur retraite, et qu'on leur offrira, surtout au premier, une compensation en Suisse, à Rome ou ailleurs.
3. Le Pape comprend que le vicariat apostolique de Genève, détaché par Pie IX du diocèse de Tribourg, Lausanne et Genève pour Mgr. Mermillod, doit être supprimé et rentrer dans le diocèse en question, c'est à dire sous la houlette de Mgr. Marilley, mais il lui semble difficile de détruire brusquement un état de choses créé par son prédécesseur. Il y a lieu de croire qu'il lui fera subsister encore quelque temps le vicariat apostolique de Genève en lui donnant pour titulaire Mgr. Marilley, qui signerait alors évêque de Tribourg et Lausanne et vicaire apostolique ^{BAT} Bien administrateur du vicariat



- apostolique de Genève. A la première occasion, quand le Gouvernement de Genève aurait donné des preuves sérieuses de résipiscence (sic), Léon XIII révoquerait le bref de Pie IX érigeant le Canton en vicariat apostolique.
4. L'opinion générale est que Léon XIII maintiendra l'encyclique de Pie IX du 21 Novembre 1873 qui condamne l'élection des curés par le peuple, telle qu'elle est entendue et pratiquée dans les Cantons de Berne et de Genève.
5. Le S. Siège préfère laisser les Cantons catholiques réclamer du Gouvernement fédéral, comme ils ont déjà commencé à le faire, le rétablissement du poste de Chargé d'Affaires de S. S. à Lucerne. C'est parcequ'il espère encore avoir besoin de lui en Suisse, qu'il a gardé Mgr. Agnozzi à Rome au lieu de l'utiliser dans le corps diplomatique papal. Il est actuellement attaché à la Propagande, mais le Pape le consulte souvent sur les affaires de la Suisse et le considère même comme étant encore Chargé d'Affaires: les évêques et le clergé cath. suisses correspondent avec le S. Siège par son intermédiaire.
- Un autre prélat que le Pape consulte pour

les affaires de la Suisse, c'est M^{rs}. Czaski, polo-
nais, Secrétaire de la congrégation des affai-
res ecclésiastiques extraordinaires.